

Établir un bulletin d'inscription par enfant.

L'inscription est à renouveler chaque année.

Joindre impérativement une enveloppe timbrée au format C4 et libellée aux nom, prénom et adresse du responsable légal (ou deux enveloppes timbrées et libellées aux nom, prénom et adresse des responsables légaux en cas de garde alternée), pour l'envoi de la carte de transport scolaire. Une enveloppe par enfant inscrit est obligatoire.

Si vous optez pour un règlement par prélèvement automatique (dans le cas où l'AO2 le permet) : vous trouverez l'imprimé ci-joint à compléter et à renvoyer accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, avec le bulletin d'inscription.

À retourner jusqu'au 19 juillet 2021 pour bénéficier du tarif préférentiel.

Cadre réservé à l'Autorité organisateur de second rang

Montant dû | _____ | €

Cachet de l'AO2 et date

Renseignements vus et vérifiés le

|_|_|_|_| | |_|_|_|_|_| | |_|_|_|_|_|